



29530 Loqueffret

Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr



**Compte-rendu**  
**de la réunion du conseil communautaire**  
**du 31 janvier 2012 à LOQUEFFRET**

**Étaient présents :**

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT, Gérard GUEN, Georges Pierre ISAAC

**BRASPARTS :** Vincent VIGOUROUX, Joseph SIMON

**BRENNILIS :** Marcel GERARDIN, Jean-Victor GRUAT, Olivier MAGOARIEC

**LA FEUILLEE :** Yves LE FLOCH, Céline JEANNOT, Régis LE GOFF

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Roger BRONNEC, Hildegard KELLY

**LOQUEFFRET :** François KERGOAT, Guy GAYON, Marcel SALAÛN

**PLOUYE :** Marcel LE GUERN, Lucien LE BRETON, Lucien VALERO

**SAINT-RIVOAL :** Yves Claude GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

**Étaient présents (sans voix délibérative)**

**BRENNILIS :** Françoise BORGNE

**LA FEUILLEE :** Gérard HUGUET

**LOQUEFFRET :** Jean-Yves LE BRIS, Mauricette RIVOAL

**Était excusée :** Yvonne QUIMERC'H

**Ordre du jour :**

- Location atelier relais héliculture
- Chalets + salle annexe – Tarifs 2012
- Fonds de concours – dossiers présentés
- Enveloppe numérique pays COB
- Logements locatifs
- Chemin communautaire et chemins de pays dans les bourgs
- Vente ou location bâtiment CCYE à la commune de Loqueffret
- Réduction base minimum de CFE (cf. document joint)
- Animation jeunesse fonctionnement
- Aménagements des abords du lac Saint-Michel
- Centrale Cycle Combiné Gaz - Visite à Blénod
- Questions diverses

François KERGOAT souhaite la bienvenue à l'assemblée et passe la parole au Président.

### **Location atelier relais héliculture**

Le Président rappelle les travaux de construction sur la zone d'activités de Kroas an Herry à La Feuillée se sont terminés et que l'atelier est actuellement occupé par l'activité de M. Gilbert Guyomarc'h de production et transformation d'escargots.

Ce bâtiment ainsi qu'une partie de terrain ont fait l'objet d'un bornage. La surface totale est de 4.036 m<sup>2</sup>. Cet ensemble est proposé à la location à M. Gilbert Guyomarc'h pour un montant de 500 € H.T. par mois. Un bail sera réalisé par un office notarial.

M. Gilbert Guyomarc'h fait part de quelques travaux à réaliser suite à son fonctionnement dans le bâtiment (eau dans le vide sanitaire et aération des fenêtres) et rappelle que le chantier qu'il pensait être livré au mois d'août, n'a été terminé que fin septembre. Le Président précise que le bâtiment n'a été livré qu'avec 4 jours de retard. Il a commencé le 26 avril et s'est terminé le 30 septembre 2011. Le délai de construction dans l'acte d'engagement des entreprises était de 4 mois hors congés. Le mois d'août, les entreprises ont pris leurs congés, le délai a donc été de 4 mois et 4 jours.

Le conseil communautaire décide de louer le terrain et le bâtiment cadastré sous le numéro pour un montant de 500 € H.T. mensuel lorsque les travaux mentionnés seront réalisés et d'autoriser le Président à signer les actes à intervenir.

### **Projet d'atelier de production de granulés bois**

Marcel Le Guern fait part à l'assemblée d'un projet d'implantation sur la commune de Plouyé d'une usine de production de granulés bois. Cette implantation pourrait se faire sur le site des anciens Ets Le Jeune dans le bourg de Plouyé (d'autres sites sont également à l'étude).

Il fait lecture du courrier de présentation du projet des personnes impliquées dans cette entreprise.

Des études sur les besoins en produits sont actuellement en cours.

La collectivité est questionné sur l'éventualité d'un atelier relais pour l'investissement immobilier nécessaire à cette opération - Achat des bâtiments et terrains d'implantation de l'activité, réalisation d'un silo enterré, remise en service du transformateur EDF existant ainsi que le réaménagement d'un hangar.

L'assemblée donne un accord de principe pour étudier le projet et souhaite avoir plus d'éléments avant de prendre une décision.

Il semble également intéressant de pouvoir visiter une usine similaire afin de connaître les problèmes engendrés par cette activité.

### **Tarifs de location des chalets – année 2012**

Le Président rappelle qu'il convient d'augmenter les tarifs afin de les ajuster à l'augmentation des frais de fonctionnement.

Le Président propose une augmentation de 2 % des tarifs de location à la semaine. Les tarifs à la nuit restent inchangés.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs décrits dans le tableau suivant :

CHALET	HAUTE SAISON	BASSE SAISON	HORS SAISON	FORMULE 3 nuits	FORMULE	FORMULE
	du 30/06 au 31/08 la semaine	du 02/06 au 29/06 et du 01/09 au 28/09 la semaine	du 01/01 au 01/06 et du 29/09 au 31/12 la semaine		2 nuits	1 nuit
4 places	267 €	254 €	201 €	122 €	92 €	61 €
6 places	319 €	278 €	226 €	138 €	122 €	92 €

Tarifs appliqués à compter du 01 février 2012

La location de 3 chalets minimum permet de bénéficier d'un tarif de groupe, soit : - 10 %

Carte CEZAM : - 5%

### Tarifs chalets association Vacances et Familles - année 2012

L'association «Vacances et Familles» demande de pouvoir louer les 5 chalets de Botmeur à l'issue d'une journée de réunion le 31 mars 2012.

Compte tenu de sa vocation sociale, elle souhaite négocier le tarif de location.

Le Président propose la location des 5 chalets pour une nuit pour la somme globale de 153 €.

De plus, le Président fait savoir à l'assemblée que l'association "Vacances et Familles", qui œuvre pour le droit aux vacances des familles ayant peu de revenus, souhaite à nouveau louer un chalet en été (juillet, août) durant une période de 9 semaines.

Cette mise à disposition se fera pour la somme de 1.370 € au total.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de louer les 5 chalets de Botmeur à l'association «Vacances et Familles» pour la nuit du 31 mars au 01 avril 2012 pour un montant de 153 € ainsi que la salle qui la jouxte et de mettre à nouveau cette année un chalet à disposition sur une durée de 9 semaines en juillet-août pour un montant total de 1.370 €.

### Attribution de fonds de concours

Des communes présentent des demandes de financement d'équipements pour les opérations suivantes :

#### Commune de Brasparts

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinanc. de la commune	Fonds de concours sollicités
Achat bâtiments + travaux	103.265,15 €	0 €	103.265,15 €	10.086,70 €
Travaux local ADMR	30.097,48 €	0 €	30.097,48 €	15.048,00 €
Travaux ancien collège + résidence	35.886,07 €	0 €	35.886,07 €	17.943,00 €
Travaux lotissement Benvern	13.192,11 €	0 €	13.192,11 €	6.596,00 €
<b>Total</b>				<b>50.033,70 €</b>

## Commune de Plouyé

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinanc. de la commune	Fonds de concours sollicité
Construction maison des asso	192.615,88 €	67.203,68 €	125.412,20 €	<b>33.217,39 €</b>
<b>Total</b>				<b>33.217,39 €</b>

## Commune de Botmeur

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinanc. de la commune	Fonds de concours sollicité
Travaux réseau eau potable	1.701,75 €	0 €	1.701,75 €	<b>850,00 €</b>
Equipement des salles	3.256,92 €	0 €	3.256,92 €	<b>1.628,00 €</b>
Réseau eaux pluviales Botcador	3.258,51 €	0 €	3.258,51 €	<b>1.629,00 €</b>
Parking de la mairie	1.328,95 €	0 €	1.328,95 €	<b>664,00 €</b>
<b>Total</b>				<b>4.771,00 €</b>

## Commune de Saint-Rivoal

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinanc. de la commune	Fonds de concours sollicité
Construction salle	34 159,50 €	9 692,00 €	24 467,50 €	<b>12 233,75 €</b>
Travaux bâtiments	283,45 €	0,00 €	283,45 €	<b>141,72 €</b>
Mobilier et matériel école	899,45 €	0,00 €	899,45 €	<b>449,72 €</b>
Voirie	4 182,50 €	0,00 €	4 182,50 €	<b>2 091,25 €</b>
Matériel mairie		0,00 €	54,26 €	<b>27,13 €</b>
<b>Total</b>				<b>14 943,57 €</b>

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de verser les fonds de concours sollicités aux communes ayant présentés les demandes.

## Enveloppe numérique – pays COB

Le courrier demandant un positionnement de la collectivité vis-à-vis de l'enveloppe numérique du pays COB a été transmis à chacun par mail ou par courrier (pour ceux qui n'ont pas d'adresse mail) le 17 janvier dernier. Le président lit la lettre qui concerne l'affectation des fonds.

Une enveloppe numérique a été allouée au pays du COB par le Conseil Régional dans le cadre du contrat de pays. Elle doit servir au développement du très haut débit sur nos territoires.

Une partie de cette enveloppe financière a été pré affectée au pays et a servi à financer une étude en vue de l'élaboration d'un SDAN (schéma de développement et d'aménagement numérique) sur le territoire.

Il est proposé d'utiliser la somme restante pour le financement partiel d'une personne qui permettrait d'avoir un appui technique lors des comités techniques départementaux et régionaux ainsi que de donner des conseils aux communautés de communes et communes.

Il resterait 20 % du poste à charge des communautés de communes qui serait réparti en fonction du nombre d'habitants.

La question posée est donc : la communauté de communes est-elle favorable pour obtenir un appui technique mutualisé au sein du pays et de participer au financement restant à charge en fonction du nombre d'habitants ?

Par ailleurs, l'autre partie de l'enveloppe numérique pré affectée aux territoires finistériens et morbihannais reste à répartir soit entre chaque CC en fonction du nombre d'habitants soit en aidant au financement de projets ayant trait au numérique, lesquels ?

D'autre part, le Conseil Régional souhaite mener des études d'ingénierie test sur la Bretagne (une quinzaine) qui seraient financées par l'enveloppe numérique allouée au pays, du Feder et une participation de la collectivité volontaire. La CCYE sera-t-elle candidate ?

Le conseil général du Finistère s'est occupé du haut débit (2 méga) et d'une arrivée du très haut débit par la fibre sur un point de chaque communauté de communes.

Le développement du Très Haut Débit est réfléchi et proposé au niveau de la Région Bretagne dans le cadre du SCORAN (Schéma de Cohérence Régional d'Aménagement Numérique). Une réunion de présentation a eu lieu le 27 janvier à Pleyben pour notre territoire par Gwenegan Bui (conseiller régional référent pour l'aménagement numérique).

Les travaux d'aménagement numérique reposent sur les communautés de communes, qui devront investir ou non dans le déploiement FTTH (fibre optique) dans les années à venir.

Des aides financières seront apportées par l'Etat, le Feder et la Région mais, le maître d'ouvrage sera la communauté de communes.

L'assemblée souhaite avoir des informations complémentaires du Département et de la Région avant de prendre une décision.

## Loyer logements locatifs – année 2012

Actuellement tous les logements sont occupés. Des travaux pour la séparation de la pièce principale en deux seront à réaliser dans un des logements à Brennilis si les locataires donnent leur accord.

Jean-Victor Gruat rappelle qu'un médecin s'est installé à Brennilis et commence le 01 février. La location de l'ancienne poste pour le cabinet médical n'aura pas été nécessaire, mais il remercie la CCYE de l'avoir proposé ainsi que la commune de Lopérec d'avoir servi d'exemple pour cette installation.

Le Président rappelle qu'il convient d'augmenter les loyers afin de les ajuster à l'augmentation des frais de fonctionnement.

### 12 MAISONS T4 construites par la CCYE en 2001

Augmentation maximum possible en 2012 + 1,90 %

Equivalent à l'augmentation entre l'IRL du 3e trim 2010 (118,70) et l'IRL du 3e trim 2011 (120,95)

IRL = Indice de Révision du Loyer (publié tous les trimestres par l'INSEE)

**PROPOSITION**  
2012 + 1,90 %

<u>Locataires pratiqués en 2011</u> (pas d'augmentation depuis 2009)	Type	Catégorie	Surface utile en m <sup>2</sup>	Loyer m <sup>2</sup> utile en €	Loyer surface utile	Forfait garage en €	LOYER TOTAL en €	Loyer de base en €	Garage en €	LOYER TOTAL en €

#### **BOTMEUR**

n° 1 - Bourg	T4	P.L.A.I	82,30	4,08	335,78	28,70	<b>364,48</b>	342,14	29,24	<b>371,39</b>
n° 2 - Bourg	T4	P.L.S.	82,31	5,07	417,31	28,02	<b>445,33</b>	425,22	28,55	<b>453,77</b>

#### **BRASPARTS**

n° 3 - Garzabic	T4	P.L.S.	82,14	5,07	416,45	28,02	<b>444,47</b>	424,34	28,55	<b>452,90</b>
n° 4 - Garzabic	T4	P.L.S.	82,14	5,07	416,45	28,02	<b>444,47</b>	424,34	28,55	<b>452,90</b>

**BRENNILIS**

n° 5 - Bourg	T4	P.L.S.	82,31	5,07	417,31	28,02	<b>445,33</b>	425,22	28,55	<b>453,77</b>
n° 6 - Bourg	T4	P.L.S.	82,31	5,07	417,31	28,02	<b>445,33</b>	425,22	28,55	<b>453,77</b>

**LOQUEFFRET**

n° 7 - 9 lotissement de Poulfoan	T4	P.L.S.	82,31	5,07	417,31	28,02	<b>445,33</b>	425,22	28,55	<b>453,77</b>
n° 8 - 16 lotissement de Poulfoan	T4	P.L.S.	82,31	5,07	417,31	28,02	<b>445,33</b>	425,22	28,55	<b>453,77</b>

**PLOUYE**

n° 9 - Route de Kerdanet	T4	P.L.S.	82,31	5,07	417,31	28,02	<b>445,33</b>	425,22	28,55	<b>453,77</b>
n° 10 - Route de Kerdanet	T4	P.L.S.	82,31	5,07	417,31	28,02	<b>445,33</b>	425,22	28,55	<b>453,77</b>

**SAINT RIVOAL**

n° 11 - Route de Sizun	T4	P.L.S.	82,31	5,07	417,31	28,02	<b>445,33</b>	425,22	28,55	<b>453,77</b>
n° 12 - Route de Sizun	T4	P.L.S.	82,31	5,07	417,31	28,02	<b>445,33</b>	425,22	28,55	<b>453,77</b>

14 LOGEMENTS rénovés par la CCYE en 2006-2007

Augmentation maximum possible en 2012 : + 1,90 %

Equivalent à l'augmentation entre l'IRL du 3e trim. 2010 (118,70) et l'IRL du 3e trim. 2011 (120,95)

IRL = Indice de Révision du Loyer (publié tous les trimestres par l'INSEE)

Proposition  
2012

+ 1.90 %

Lovers pratiqués en 2011

(pas d'augmentation depuis 2009)

Type	Catégorie	Surface habitable en m2	Surface annexe en m2	Surface utile en m2	Loyer m2 utile en €	LOYER en €	LOYER en €
------	-----------	-------------------------	----------------------	---------------------	---------------------	------------	------------

**BRENNILIS**

n° 1 - parcelles C n° 514 et 1211 - ancienne Mairie - rez de chaussée gauche	T2	P.L.U.S.	35,72	0	35,72	4,66	<b>166,46</b>	<b>169,61</b>
n° 2 - parcelles C n° 514 et 1211 - ancienne Mairie - rez de chaussée droite	T2	P.L.U.S.	34,19	0	34,19	4,66	<b>159,33</b>	<b>162,35</b>
n° 3 - parcelles C n° 514 et 1211 - ancienne Mairie - étage	T4	P.L.U.S.	79,13	0	79,13	4,66	<b>368,75</b>	<b>375,74</b>
n° 4 - parcelle C n° 515 - ancienne Poste	T3	P.L.U.S.	99,81	0	99,81	4,66	<b>465,11</b>	<b>473,93</b>
n° 5 - parcelle C n° 516 - ancienne Maison Caro	T3	P.L.U.S.	89,00	0	89,00	4,66	<b>414,74</b>	<b>422,60</b>
n° 6 - parcelle C n° 497 - ancien Presbytère	T6	P.L.U.S.	117,92	0	117,92	4,66	<b>549,51</b>	<b>559,92</b>
n° 7 - parcelle C n° 497 - ancienne Annexe du Presbytère - gauche	T4	P.L.U.S.	62,24	0	62,24	4,66	<b>290,04</b>	<b>295,54</b>
n° 8 - parcelle C n° 497 - ancienne Annexe du Presbytère - droite	T3	P.L.U.S.	51,67	0	51,67	4,66	<b>240,78</b>	<b>245,35</b>

**LOPEREC**

n° 9 - parcelle - 7 et 9 rue de la Mairie	T6	P.L.U.S.	106,64	0	106,64	4,27	<b>455,35</b>	<b>463,98</b>
---	----	----------	--------	---	--------	------	---------------	---------------

**PLOUYE**

n° 10 - parcelle AB n° 50 - gauche - 17 place de l'église	T2	P.L.U.S.	41,04	30	56,04	4,81	<b>269,55</b>	<b>274,66</b>
n° 11 - parcelle AB n° 50 - droite - 17 bis, place de l'église	T2	P.L.U.S.	36,89	27	50,39	4,81	<b>242,38</b>	<b>246,97</b>
n° 12 - parcelles AB n° 51 et 52 - impasse Tantalio	T3	P.L.U.S.	73,27	0	73,27	4,81	<b>352,43</b>	<b>359,11</b>
n° 13 - parcelle AB n° 54 - 4 rue de la Mairie	T2	P.L.U.S.	57,45	0	57,45	4,81	<b>276,33</b>	<b>281,57</b>
n° 14 - parcelles AB n° 107 et 108 - 11 place de l'église	T4	P.L.U.S.	111,52	0	111,52	4,81	<b>536,41</b>	<b>546,58</b>

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les propositions de montants de loyers présentés comprenant une augmentation de 1,90 % pour l'ensemble des logements locatifs sociaux qui seront appliqués à compter du 01 mars 2012.

## **Chemin communautaire et chemins de pays dans les bourgs**

### Chemin communautaire :

Un balisage complémentaire ainsi que des travaux ponctuels sur le chemin communautaire sont en cours par l'entreprise « Aux jardins du mont ».

Le chemin doit-il être balisé dans les 2 sens ou uniquement dans celui proposé dans le guide (sens des aiguilles d'une montre) ?

Un point sera fait dans les jours à venir avec Patrick Cloarec (Aux jardins du mont).

### En ce qui concerne les chemins de pays :

Botmeur : Eric Prigent indique qu'un groupe de travail est constitué, il est composé d'élus et d'associations et une première réunion est prévue en février.

Yves Le Floc'h précise que les communes appartenant aux communes du patrimoine rural peuvent avoir un financement de la Région de 20 % ou 30 % pour ce type de chemin.

Le financement complémentaire sera apporté par la CCYE (panneaux explicatifs,..)

Yves Claude Guillou informe qu'il y existe déjà un circuit dans le bourg de Saint-Rivoal autour de la maison Cornec.

Sur la commune de Brennilis, un projet se dessine autour de l'ancienne voie ferrée.

A Plouyé, le circuit des trois chapelles sera intégré au P.L.U. de la commune. (Anciennes voies charretières, problème de remembrement)

Ces circuits marquent l'identité de la commune, cette possibilité de promenade dans le bourg doit aussi profiter au commerce local.

Une réunion avec une personne par commune est à programmer afin de donner suite à ce projet.

Régis Le Goff présente le dossier du Comité Départemental de Tourisme Equestre qui propose d'inscrire au P.D.I.P.R. équestre 5 boucles de randonnée équestre et mise en réseau des itinéraires sur le territoire de la communauté de communes du Yeun Elez. Les communes concernées par ces circuits ont toutes délibéré favorablement sur ce projet.

Il est demandé à la communauté de communes de présenter le dossier à l'inscription au P.D.I.P.R. car l'association ne peut le faire.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de proposer l'inscription au P.D.I.P.R. des cinq boucles de randonnée équestre présentées ainsi que les liaisons inter-boucles.

## **Bâtiment communautaire à Loqueffret**

La communauté de communes a quitté son ancien bâtiment administratif pour intégrer le nouveau siège de la collectivité en fin d'année 2011.

Les anciens locaux construits en prolongement de la mairie de Loqueffret sont donc inoccupés par les services de la communauté de communes. La mairie de Loqueffret souhaite pouvoir les utiliser.

Après avis des services du domaine, un prix de vente a été proposé.

Le montant est de 77.000 € avec une marge de négociation de + ou - 10 %.

La commune de Loqueffret souhaite louer le bâtiment en 2012 et l'acheter en 2013.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de louer l'ancien bâtiment administratif moyennant la somme de 4.000 € pour l'année 2012 à la commune de Loqueffret, ensuite de vendre au prix de 70.000 € en

début d'année 2013 le bâtiment cadastré section AB n° 270 d'une contenance de 75 m<sup>2</sup> à la commune de Loqueffret et d'autoriser le Président à signer les actes à intervenir.

### **Réduction base minimum de la CFE**

Les services fiscaux ont envoyés aux EPCI une proposition de délibération concernant la possibilité de réduire la base de cotisation C.F.E. pour les contribuables réalisant moins de 10.000 € de C.A.

Toutefois les conséquences de cette délibération ne seront connues qu'en fin d'année 2012.

La collectivité préfère attendre d'avoir des éléments chiffrés avant de prendre une décision.

### **Animation jeunesse fonctionnement**

L'agent d'animation de la CCYE est en arrêt maladie depuis le 14 octobre 2011, cet arrêt est renouvelé jusqu'au 12 mars prochain. Gérard Guen fait part des difficultés de recrutement d'une personne ayant le BAFA sur un temps de 18 heures semaine afin d'assurer les activités piscine ainsi que les activités sportives du mercredi.

Ces activités ont donc été suspendues pour la période de début janvier jusqu'aux vacances de février.

La suspension de l'activité piscine pose moins de problème car cette année toutes les écoles vont à la piscine. La prolongation de cette activité s'est posée.

L'activité nautisme est à développer autour du lac Saint-Michel.

Il est à déplorer le vol d'un kayak. Le problème de stockage du matériel nautique est à réfléchir. La possibilité mise en place de cages en grillage est proposée pour sécuriser le matériel nautique.

La municipalité de Brennilis a mis à disposition une partie du hangar Hourmant situé au bourg pour le stockage des voiliers l'hiver ainsi que le temps de réparation de ceux-ci.

La salle du Drosera a également été mise à disposition par la commune de Brennilis pour les activités passerelle.

### **Aménagement des abords du lac Saint-Michel**

Quelques travaux sont à réaliser suite aux dégradations des tempêtes hivernales : berge autour des pontons, chute d'arbres,...

### **Projet de Centrale à Cycle Combiné Gaz – Visite à Blénod et mise en place d'un débat**

Le Président fait part de la proposition d'E.D.F. d'un projet de visite d'une centrale à cycle combiné gaz sur le site de Blénod. Jean-Victor Gruat propose une visite sur un site moins éloigné, à Montoir de Bretagne, site géré par G.D.F. Le conseil communautaire demande que des contacts soit pris afin d'éviter un long déplacement.

Il s'en suit un débat sur l'intérêt de pouvoir confronter les idées de chacun sur le projet de construction d'une C.C.C.G.

Plusieurs membres de l'assemblée demandent un débat de fond et au plus tôt, avec différents intervenants (pour et contre ce type de projet), qui seront en mesure de répondre aux différentes questions des élus municipaux.

Le président souligne qu'il n'y a eu que deux communes à délibérer pour demander à la communauté de communes d'organiser un débat au plus tôt : Botmeur et La Feuillée.

Plusieurs membres du conseil communautaire demande que ce débat n'ait lieu qu'après le choix du site de construction de la C.C.C.G.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de mettre en place un débat à l'attention des élus municipaux de nos 8 communes qui réunira des personnes pour et contre (EDF, Conseil Régional, Conseil Général, des scientifiques, des associations opposées au projet).

Ce débat sera animé par un journaliste ou animateur professionnel.

Il aura lieu après le choix du site de construction du projet de C.C.C.G.

### **Avance subvention office de tourisme**

Le Président fait part d'un courrier de l'office de tourisme du Yeun Elez qui explique que le salon du livre sur les contes et légendes a connu un vif succès en mai 2011, il a donc été décidé d'organiser une seconde édition qui aura lieu le 29 avril. L'organisation de cette manifestation demande un investissement financier qui est de l'ordre de 2.500 euros, l'office de tourisme sollicite donc une avance d'un montant de 5.000 € sur la subvention qui sera allouée pour l'année 2012.

Le président déplore l'insuffisance d'implication de l'office de tourisme dans la mise en place et le développement du chemin communautaire.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de verser une avance de subvention à l'office de tourisme du Yeun Elez d'un montant de 5.000 €.

### **Tableau des emplois**

Selon l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ce tableau reprend l'ensemble des décisions prises pour la création d'emplois depuis la création de la collectivité

#### Emplois permanents

Service	administratif	administratif	animation
Libellé emploi	Responsable service administratif et financier	Gestion locative, communication et promotion du territoire	animateur
Grade mini	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe
Grade maxi	Rédacteur chef	Rédacteur chef	animateur
Poste pourvu	1	1	1
Poste vacant	0	0	0
Durée temps de travail	TC	TC	TC